

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RPPM-PVBMI-10-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 14/10/2014

RPPM – Plus-values sur biens meubles incorporels - Opérations imposables

Positionnement du document dans le plan :

RPPM - Revenus et profits du patrimoine mobilier

Plus-values sur biens meubles incorporels

Titre 1 : Champ d'application

Chapitre 1 : Opérations imposables

1

Sont imposables les gains nets réalisés lors de cessions à titre onéreux de valeurs mobilières et de droits sociaux.

10

Le présent chapitre est consacré à l'étude :

- de la nature des opérations imposables (section 1, [BOI-RPPM-PVBMI-10-10-10](#)) ;
- des profits réalisés à titre occasionnels, sur les marchés à terme, sur les marchés d'options négociables et sur les opérations de bons d'option (section 2, [BOI-RPPM-PVBMI-10-10-20](#)).